

Document

Ces pays qui sont parvenus à se désendetter : comment ont-ils fait ? L'exemple des Pays-Bas

(atlantico.fr)

27.11.12

Les Pays-Bas ont su redresser leurs comptes publics en dégagant régulièrement des excédents budgétaires primaires jusqu'en 2008. Premier épisode de notre série consacrée aux pays qui ont réussi à se désendetter.

Atlantico : Comment a évolué la dette néerlandaise au cours de ces dernières années ?

Norbert Gaillard : Les Pays-Bas reviennent de loin. En 1997, au moment de la « qualification » pour l'entrée dans la zone euro, ils ne respectaient pas le critère de Maastricht relatif à l'endettement public, fixé à 60%. **Leur ratio de dette publique sur PIB était en effet de l'ordre de 70% contre 59% pour la France et l'Allemagne.**

Mais les Pays-Bas ont su redresser leurs comptes publics en dégagant régulièrement, jusqu'en 2008, des excédents budgétaires primaires, c'est-à-dire en bouclant des budgets en excédent avant le remboursement de la dette. Le ratio de dette publique sur PIB a ainsi chuté à 50% en 2002, puis à 46% en 2007. Il a augmenté depuis le début de la crise et a atteint 65% en 2011. Il est cependant bien inférieur aux endettements allemand et français qui étaient respectivement de 81% et 86% du PIB.

Dans le contexte actuel de croissance quasi-nulle, quelles sont les perspectives pour le court-moyen terme ?

Avant les élections de septembre 2012, le gouvernement néerlandais a décidé toute une série de mesures d'austérité budgétaire qui rapporteront environ 12 milliards d'euros, soit 2% du PIB. Il y a d'abord une hausse de la TVA, qui est passée de 19% à 21% le 1^{er} octobre 2012. Cette mesure à elle seule est chiffrée plus de 4 milliards d'euros pour 2013.

Viennent ensuite un gel des salaires des fonctionnaires pour une période de deux ans (devant rapporter 900 millions d'euros en 2012 puis 1,7 milliard en 2013) et une hausse des taxes sur l'alcool et le tabac. Une refonte du secteur de la santé devrait également permettre d'économiser près de 1,6 milliard d'euros. D'autres réformes, plus modestes, vont toucher le marché du travail et le système des retraites.

In fine, ces mesures sont censées ramener le déficit budgétaire en-dessous des 3% du PIB en 2013 et aboutir à une réduction du niveau d'endettement à compter de 2016. De toute façon, en cas de dérapage du déficit de plus d'un point de PIB par rapport au scénario moyen du gouvernement, celui-ci serait contraint de prendre des mesures correctrices, conformément à une règle budgétaire adoptée en 2010.

Peut-on pour autant parler de « modèle néerlandais » ?

Il y a effectivement un modèle néerlandais, appelé « modèle de polder » qui explique en grande partie le succès économique des Pays-Bas depuis 10 ans et pas seulement son endettement public modéré.

Pour bien comprendre ce « modèle de polder », il faut remonter au début des années 1980. A l'époque, le taux de chômage dépasse les 11% et les comptes publics sont dans le rouge. **C'est dans ce contexte que sont signés en 1982 les accords de Wassenaar qui posent les bases d'une politique de modération salariale.** Le salaire par tête stagne pendant 15 ans, ce qui permet de restaurer la compétitivité du pays et de stabiliser son taux de chômage entre 5% et 6 % durant la première moitié des années 1990, puis en-deçà de 3% jusqu'en 2002. **Aujourd'hui, le taux de chômage néerlandais avoisine les 5%, contre 7% en Allemagne et près de 10% en France.** Il faut toutefois noter que le pourcentage de travailleurs à temps partiel demeure important et le taux d'activité des femmes est faible.

Quoi qu'il en soit, les résultats sont concluants. **Les Pays-Bas ont le PIB par habitant le plus élevé de la zone euro après le Luxembourg ;** il est nettement supérieur à ceux de l'Allemagne et de la France. Ils ont le plus faible taux de chômage de la zone euro après l'Autriche et le Luxembourg. **Enfin, ils figurent à la 11^{ème} place du classement mondial 2012 de la compétitivité de l'IMD de Lausanne, juste derrière l'Allemagne (9^{ème}) et largement devant la France (29^{ème}).**

Ce « modèle » est-il exportable ou transposable en France ?

Le modèle social néerlandais est très spécifique, surtout en raison de l'importance du travail à temps partiel choisi et du faible taux d'activité féminine. En revanche, **la France pourrait s'inspirer du dialogue social entre Etat, patronat et syndicat** (également en vigueur en Allemagne).

Par ailleurs, les initiatives prises ces dernières années par les Pays-Bas pour contenir la dette publique sont à examiner avec attention car elles sont pragmatiques et mesurées. Elles ont en outre permis au pays de rester très crédible aux yeux des investisseurs internationaux : il est toujours noté AAA par les trois grandes agences de notation.

Commentaire de deux internautes.

1- L'autre compréhension : " *Il faut toutefois noter que le pourcentage de travailleurs à temps partiel demeure important et le taux d'activité des femmes est faible.*"

- le taux d'emploi des femmes hollandaises de 15 à 64 ans est de 71.5%.
- le temps partiel concernait en 2010 48.7% des personnes de 15 à 64 ans .
- les femmes concernées par le temps partiel est de ...76%

Finalement le retour de bobonne à la maison est donc une réalité nordique, ce sont les féministes qui vont apprécier

- et pour le partage du travail cela répond peut être à la fameuse deuxième journée de travail qui commence ailleurs après la journée de boulot à 19h
- http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-11-96_fr.htm

2- Intéressant de voir qu'avec un faible taux de participation des femmes au marché travail (selon l'auteur, je n'ai pas vérifié l'assertion), les PB auraient néanmoins un PIB par habitant très élevé, ce qui voudrait dire que la rémunération des salariés est très élevée.